

BILAN DE LA MUTUALISATION

DES SERVICES DE POLICE MUNICIPALE DECINES-CHARPIEU ET MEYZIEU

Période d'activité de Septembre 2021 à septembre 2022

1. PREAMBULE

La convention de mutualisation des services de Police municipale a été signée le 15 juillet 2021 entre les communes de Décines-Charpieu et de Meyzieu, permettant la mise à disposition de leurs effectifs au bénéfice des deux territoires. La mutualisation a été lancée opérationnellement en septembre 2021 suite à des contraintes techniques de configuration du réseau radio.

Les grands principes de cette année de mutualisation expérimentale sont basés sur :

- une mise en commun des effectifs lors d'une nécessité de renfort immédiat, d'opérations coordonnées,
- une équité d'engagement nécessitant une évaluation constante du nombre d'agents engagés, la durée de la mission et la rétribution mensuelle programmée si nécessaire,
- un engagement opérationnel sous l'encadrement du personnel du service concerné.

En étroite collaboration, les directions de chaque service ont assuré le suivi fonctionnel et opérationnel de cette expérimentation, qui fut dès son annonce sous les projecteurs au sein de la Métropole lyonnaise.

2. BILAN DESCRIPTIF ET ANALYTIQUE

❖ ANALYSE FONCTIONNELLE

➤ 8 réunions mutualisées

- 14 septembre 2021 (CS)
- 15 novembre 2021 (CS + encadrement)
- 04 janvier 2022 (radio)
- 20 janvier 2022 (CS)
- 22 février 2022 (CS + encadrement)
- 17 mai 2022 (CS)
- 27 juin 2022 (rencontre avec DTP)
- 12 juillet 2022 (CS)
- 05 septembre (CS)

Commentaires :

Les 8 réunions de suivi et de gestion mutualisée ont été organisées sous deux formats :

- Réunion mensuelle à bi-mensuelle en présence des deux chefs de service pour faire le point sur le nombre d'heures effectuées et les ajustements à apporter pour garantir l'équilibre d'engagement entre les deux services,
- Réunion trimestrielle avec les deux chefs de service ainsi que l'encadrement des équipes PM jour et nuit (4 chefs équipes PM Meyzieu et 2 responsables opérationnels PM Décines-Charpieu) permettant le débriefing des actions menées et la retransmission des régulations de gestion opérationnelle convenues auprès des agents.

Principaux sujets traités :

- Coordination des écrits en cas d'actions conjointes,
- Traitement et suivi des procédures lorsque l'agent verbalisateur est différent de celui de la Commune d'appartenance,
- Régulation dans la présentation des interpellations lorsque l'agent interpellateur est différent de la Commune d'appartenance,
- Méthodologie d'engagement et de coordination opérationnelle adaptée à chaque territoire selon les conduites opérationnelles définies par service,
- Règle d'engagement de la spécialité cynotechnique.

➤ **5 actions de formation communes (sessions de 3h)**

- 14/12/21 et 08/03/22 : formation d'entraînement – pistolet impulsion électrique,
- 2 réunions en groupe de travail formation – Coordinateur Opérations de Police,
- 02/03/22 : formation préalable à l'armement – Générateur aérosol incapacitant et lacrymogène,
- 19/05/22 et 02/06/22 : formation de progression,
- 07, 08, 09 et 10/06/2022 : formation tuerie de masse.

Commentaires :

La mutualisation de la formation apporte une grande plus-value tant pour les moniteurs que pour les apprenants. La formation mutualisée est optimisée par le partage du travail de préparation entre moniteurs, l'augmentation de sa richesse par le nombre de moniteurs engagés, l'augmentation de son interactivité par le nombre d'agents sur une séance, le partage de locaux de formation et la capacité de créer des formations en intra-collectivité.

Les interactions entre moniteurs sont grandement facilitées par leur complémentarité et leur très bonne entente. Les agents se disent satisfaits de ces actions de formation.

Cependant le taux de formation en commun reste faible au regard du nombre de formation obligatoire d'un service et des volontés de chaque service d'accroître la formation de nos agents (GTPI en particulier).

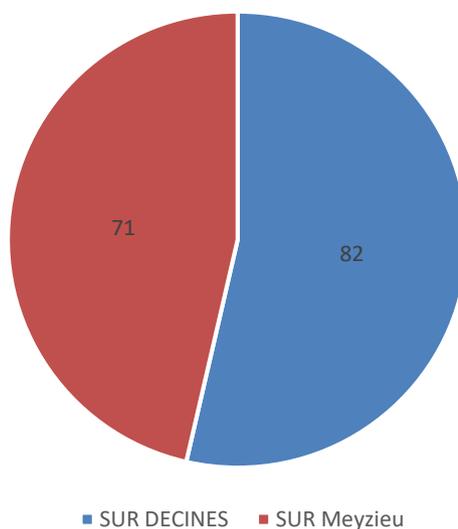
Pour augmenter notre capacité de mise en œuvre et la qualité des prestations, les formations mutualisées pourrait être généralisées à l'ensemble du dispositif de formation opérationnelle et mises sur un rythme et un programme commun.

❖ ANALYSE OPERATIONNELLE

➤ Par nombre d'interventions

Mois	Sur la commune de Décines-Charpieu	Sur la commune de Meyzieu
Septembre	4	3
Octobre	3	2
Novembre	7	2
Décembre	1	6
Janvier	8	3
Février	3	6
Mars	11	1
Avril	10	9
Mai	8	17
Juin	7	9
Juillet	7	8
Août	13	5
TOTAL	82	71
	153	

INTERVENTIONS



Commentaires :

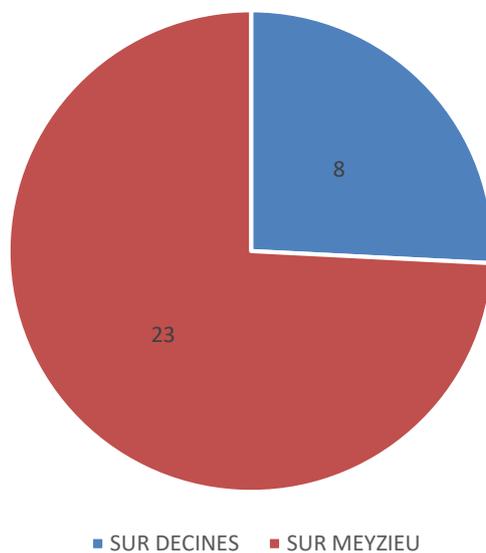
L'activité générée sur chaque territoire est quasi similaire. Il est à noter que la nécessité de renfort est très variable avec des pics pour chacune des communes certains mois.

La fréquence d'appui mutuel moyenne lissée annuellement correspond 3 interventions mutualisées par semaine, soit un renfort mutualisé tous les deux jours.

➤ Par nombre d'opérations coordonnées

Mois	Sur la commune de Décines-Charpieu	Sur la commune de Meyzieu
Septembre	1	1
Octobre	2	3
Novembre	0	1
Décembre	0	2
Janvier	2	4
Février	1	3
Mars	0	0
Avril	0	1
Mai	1	1
Juin	0	1
Juillet	0	3
Août	1	3
TOTAL	8	23
	31	

OPÉRATIONS COORDONNÉES



Commentaires :

Les opérations coordonnées effectuées sur le territoire de Meyzieu sont plus nombreuses en raison essentiellement de la nécessité de rééquilibrage des déficits d'heures par la Police municipale de Décines-Charpieu.

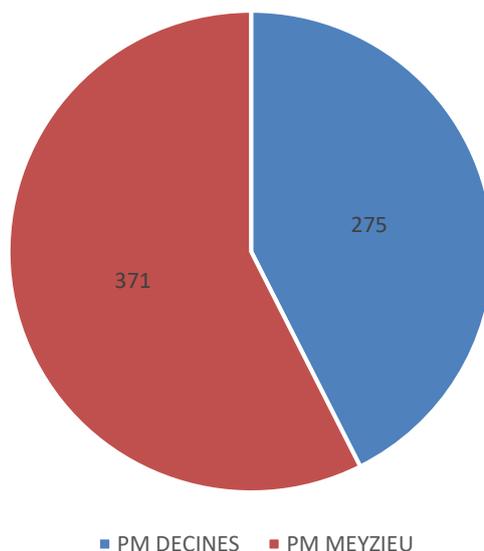
Les opérations ont généralement été menées avec une réquisition du Procureur à la demande de la Police nationale avec la présence d'un Officier de Police judiciaire (Major Cimier) sur le dispositif.

Ces opérations à raison 2 à 3 par mois ont permis une visibilité et une capacité d'engagement en toute sécurité sur le dispositif.

➤ **Par nombre d'effectifs total mis à disposition**

Mois	Agents Police municipale Décines-Charpieu	Agents Police municipale Meyzieu
Septembre	11	18
Octobre	18	24
Novembre	4	23
Décembre	32	4
Janvier	18	37
Février	26	23
Mars	4	53
Avril	36	43
Mai	48	32
Juin	29	25
Juillet	26	32
Août	23	57
TOTAL	275	371

EFFECTIFS MIS A DISPOSITION



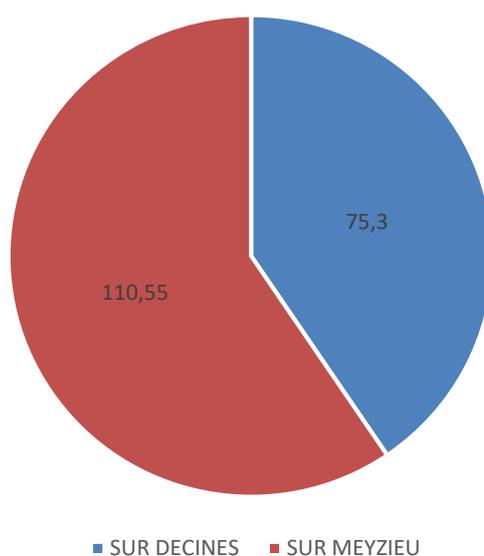
Commentaires :

26% d'effectifs supplémentaires ont été engagés par la Police municipale de Meyzieu, notamment en raison du nombre d'effectifs mobilisables sur les brigades de soirées-nuit, dont les effectifs ont été en moyenne sur une différence d'effectifs de 40% (10 agents PM Meyzieu – effectif complet / 6 agents PM Décines-Charpieu – effectifs théorique 8).

➤ **Par durée de mission** (*intervention/opération coordonnée/surveillance patrouille mixte*)

Mois	Sur la Commune de Décines-Charpieu	Sur la Commune de Meyzieu
Septembre	05 h 10	02 h 20
Octobre	07 h 25	03 h 45
Novembre	04 h 15	02 h 00
Décembre	00 h 25	24 h 00
Janvier	07 h 25	16 h 30
Février	04 h 10	08 h 30
Mars	06 h 40	01 h 00
Avril	10 h 35	05 h 50
Mai	10 h 00	20 h 00
Juin	05 h 35	10 h 25
Juillet	05 h 20	08 h 55
Août	08 h 30	07 h 40
TOTAL	75 h 30	110 h 55
	186 h 25	

DURÉE DES MISSIONS



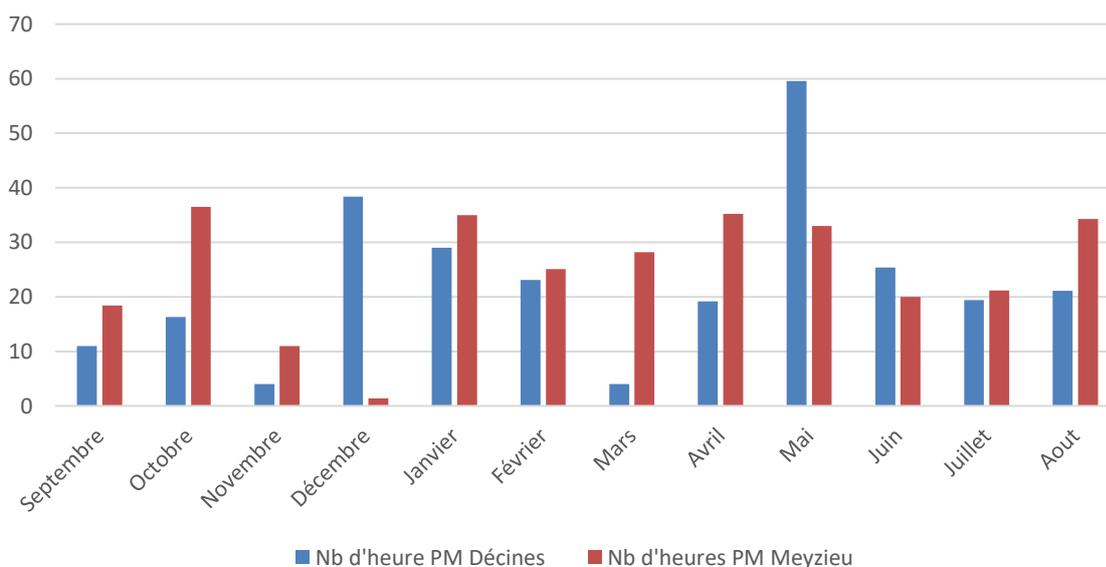
Commentaires :

33% de temps de mission supplémentaire sur la Commune de Meyzieu représentent des compensations du volume horaire par le biais des opérations programmées.

➤ **Par volume horaire opérationnel** (temps intervention x nombre d'agents engagés)

Mois	Nb heures effectuées par agents de Décines-Charpieu	Nb heures effectuées par agents de Meyzieu	Différence (Commune déficitaire)	Cumul (Commune redevable)
Septembre	11 h 00	18 h 40	07 h 40 (MZ)	07 h 40 (DC)
Octobre	16 h 30	36 h 50	20 h 20 (MZ)	28 h 00 (DC)
Novembre	04 h 00	11 h 00	07 h 00 (MZ)	35 h 00 (DC)
Décembre	38 h 40	01 h 40	37 h 00 (DC)	02 h 00 (MZ)
Janvier	29 h 00	35 h 00	06 h 00 (MZ)	04 h 00 (DC)
Février	23 h 10	25 h 10	02 h 00 (MZ)	06 h 00 (DC)
Mars	04 h 00	28 h 20	24 h 20 (MZ)	30 h 20 (DC)
Avril	19 h 20	35 h 20	16 h 00 (MZ)	46 h 20 (DC)
Mai	59 h 55	33 h 00	26 h 55 (DC)	19 h 25 (DC)
Juin	25 h 40	20 h 00	05 h 40 (DC)	13 h 45 (DC)
Juillet	19 h 40	21 h 15	01 h 35 (MZ)	15 h 20 (DC)
Août	21 h 10	34 h 30	13 h 20 (MZ)	28 h 40 (DC)
TOTAL	272 h 05	300 h 45		
TOTAL GENERAL	572 h 50			

VOLUME HORAIRE OPÉRATIONNEL



Commentaires :

Après douze mois d'expérimentation et le suivi et la gestion rigoureuse du dispositif selon les conditions d'équité définies par la convention, nous comptabilisons une **différence annuelle de 28 H 40, soit moins de 5%** du volume horaire opérationnel total.

Nous pouvons remarquer que cette tendance a été celle de l'année écoulée et a donc nécessité la rétribution du volume horaire opérationnel par la Police municipale de Décines-Charpieu en programmant des périodes de surveillance, des opérations conjointes ou des temps de formations dédiées par la mise à disposition d'un moniteur.

➤ **Par équipage mixte**

- **07 et 09/12/2021 et 25/01/2022** : patrouille mixte motorisée (constitution d'un équipage essentiellement dévolu au secteur de Meyzieu afin de rééquilibrer le temps de présence par Commune et susciter l'intérêt commun de constituer une patrouille motorisée pour les deux territoires),
- **01/04/2022** : équipage mixte motorisé pour assurer le Déci'run de Décines-Charpieu (nécessité de deux équipages 2 roues et carence d'un personnel motocycliste),
- **17/05/2022** : intégration d'un effectif de Décines-Charpieu dans équipage de Meyzieu afin de pouvoir assurer le transport d'un interpellé en toute sécurité,
- **10/06/2022** : suite à la présence d'un seul agent en brigade de nuit à Décines-Charpieu, l'agent intègre un équipage de Meyzieu et assure les interventions au besoin sur la Commune de Décines-Charpieu.

Commentaires :

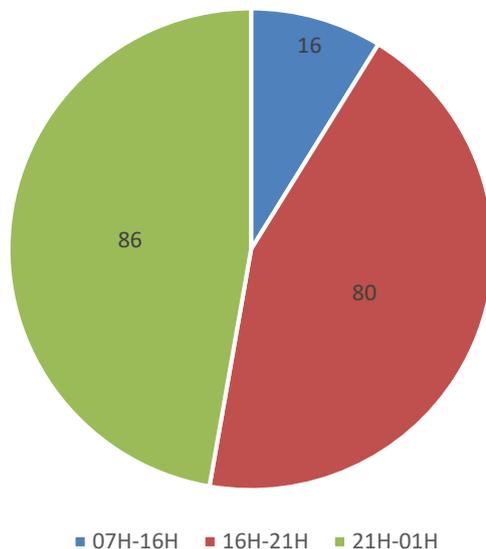
Six patrouilles mixtes ont été mises en œuvre, dont quatre sont des patrouilles motocyclistes, une pour la sécurité suite à une interpellation et une qui a permis le maintien d'une patrouille en cas de besoin sur le territoire de Décines-Charpieu.

➤ **Par groupe horaire**

Mois/Groupe horaire	07 h 00 – 16 h 00	16 h 00 – 21 h 00	21 h 00 – 01 h 00
Septembre	-	4	4
Octobre	1	5	2
Novembre	-	8	1
Décembre	3	7	4
Janvier	1	7	6
Février	2	5	6
Mars	-	3	9
Avril	1	8	12
Mai	5	11	10
Juin	-	11	6
Juillet	2	3	13

Août	1	10	11
TOTAL	16	80	86

GRUPE HORAIRE



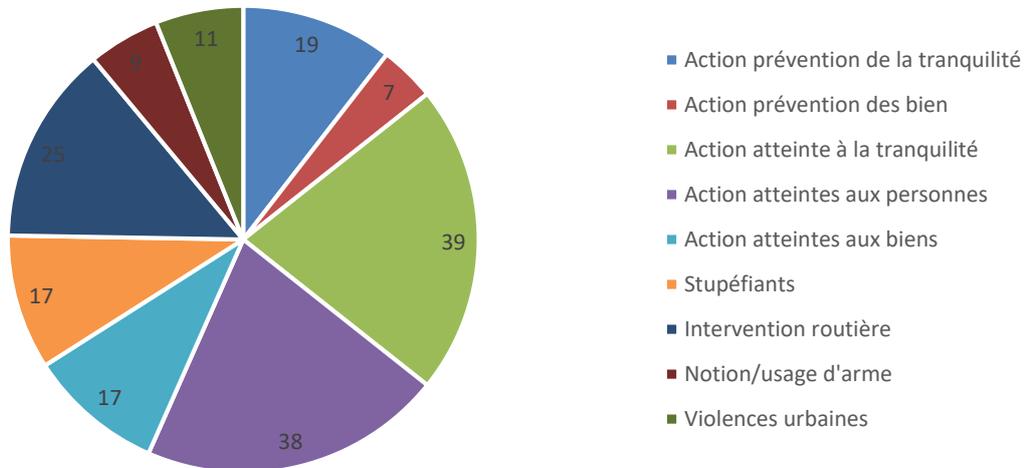
Commentaires :

Les différentes missions mutualisées menées se sont faites quasi intégralement sur les horaires de la brigade de soirée-nuit. Seulement **9%** ont eu lieu sur les horaires des brigades de jour.

➤ Par typologie d'intervention / d'opération

- Action prévention de la tranquillité (ex : sécurisation/opération halls d'immeuble) : **19**,
- Action prévention des biens (ex : levée doute/squat) : **7**,
- Action atteinte à la tranquillité (ex : tapage/perturbateurs/regroupement) : **39**,
- Action atteintes aux personnes (ex : violence intrafamiliale/rixes/ivresse publique) : **38**,
- Action atteintes aux biens (ex : vols/dégradations) : **17**,
- Intervention liées stupéfiants : **17**,
- Action/intervention routière : **25**,
- Notion/usage d'arme : **9**,
- Violences urbaines : **11**.

TYPOLOGIE INTERVENTION / OPÉRATION



Commentaires :

Plus de 50% des interventions mutualisées sont les atteintes aux personnes et à la tranquillité. Le reste se répartit entre les opérations de prévention de la tranquillité, la lutte contre les stupéfiants et l'insécurité routière.

Il est à noter que 5% des interventions sont liées à une notion d'arme ou l'intervention contre les violences urbaines.

➤ Par moyens engagés (armement LBD/PIE-spé moto cyno-moyens pack balistique)

a) Mise en œuvre moyens de protection :

Nombre d'interventions avec usage de la force :

- Générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène : **4 usages**,
- Bâton télescopique de Défense : **1 usage en percussion**,
- Pistolet impulsion électrique : **1 utilisation en mode dissuasion**,
- Lanceur balle de défense : **2 tirs** sur 2 interventions à différentes dates, l'un sur Meyzieu et le second sur Decines-Charpieu,
- Arme létale : **1 déploiement en protection**,
- Chiens de patrouille : **19 déploiements en dissuasion + 5 engagements en percussions muselées**.

Commentaires :

Les moyens et armes de force intermédiaires, les casques et boucliers type VU sont régulièrement déployés lors des interventions mutualisées.

Les agents de Décines-Charpieu étant requis lorsque les interventions se montrent particulièrement dégradées sur Meyzieu, la majorité des usages des armes de force intermédiaire recensés est de leur fait, à l'exception d'une percussion muselée du chien de police de Meyzieu. Cependant, les usages de ces armes de la part des agents de Meyzieu lors des interventions mutualisées sur leur territoire ne sont pas recensés à notre niveau.

La totalité des déploiements et usages d'armes rapportés ci-dessus a été faite par les unités de nuit, à l'exception d'un usage de GAIL.

Les équipements de protection balistique, casques et bouclier, ont été déployés à une reprise dans le cadre d'intervention mutualisée. Ils ont été utilisés dans le cadre de la formation mutualisée tuerie de masse.

b) Mises en œuvre motocycliste

Nous avons pu effectuer des patrouilles motorisées mixte. Celles-ci ont permis d'intercepter le pilote d'une motocross non homologuée en fuite sur la Commune de MEYZIEU. Des patrouilles de lutte contre les infractions routières ainsi que des opérations coordonnées mixtes ont pu être réalisées. L'adjonction d'un motocycliste de Meyzieu pour renforcer la sécurisation d'un évènement sur la Commune de Décines-Charpieu a permis une meilleure mobilité du dispositif de sécurisation.

La police municipale de Meyzieu a sollicité à plusieurs reprises nos motocyclistes en période estivale pour des deux roues en fuite sur le chemin de halage. L'adjonction d'un motard supplémentaire au sein de l'équipe jour de MEYZIEU permettrait un emploi plus récurrent mutualisé.

La spécialité au sein des deux services est dans sa phase de construction. La configuration des deux communes ainsi que l'activité opérationnelle démontrent que l'emploi de motocycliste sera un atout majeur dans les années à venir.

c) Mise en œuvre cynotechnique

Les chiens de recherche de matières ont été engagés sur l'ensemble des opérations coordonnées Police municipale de Meyzieu, Police municipale de Décines-Charpieu et Commissariat de Meyzieu, et ont ainsi permis la **découverte de 11 caches de stupéfiants**.

Les chiens de patrouille et d'intervention ont été **mutualisés à 19 reprises**, 10 fois sur Meyzieu et 9 fois sur Décines-Charpieu, donnant lieu à 5 engagements en défense des agents par des frappes muselées, 1 par le chien de Meyzieu et 4 par le chien de Décines-Charpieu.

Cependant des différences fondamentales sur l'approche de la spécialité, la formation, les principes et le cadre d'engagement du chien de police existent entre les deux unités empêchant pour l'instant une réelle symbiose et une mise en œuvre optimale de la spécialité en mutualisation.

d) Mise en œuvre nautique

Aucune mise en œuvre de patrouille nautique mutualisée.

e) Mise en œuvre VTT

Aucune mise en œuvre de patrouille VTT mutualisée.

f) Mise en œuvre équestre

Aucune mise en œuvre mutualisée de patrouille équestre. Seule une surveillance à cheval a été effectuée par la Police municipale de Meyzieu à l'occasion de la fête nationale.

g) Mise en œuvre événementielle

Lors des événements OL, chaque service est engagé selon les problématiques propres à son territoire. Aucune mise en commun n'est effectuée pour faire face à un besoin de gestion du dispositif à proprement dit (résidentialisation et autre). Seules des interventions dégradées ont pu générer une nécessité de renfort.

❖ INSTANCES COMMUNES DIRECTION TRANQUILLITE PUBLIQUE

Recensement des différentes instances partenariales engendrant la représentation respective de chaque service :

- Comités partenariaux OL,
- Groupe partenarial opérationnel PN,
- Réunion sécurité KEOLIS,
- Réunion sécurité SYMALIM,
- Réunion plan intercommunaux de sauvegarde,
- Réunion de sécurité Préfecture.

Commentaire :

Suite à quelques impondérables de dernière minute, certaines réunions (OL/Keolis) ont pu être assurées par un personnel de la Police municipale de Décines-Charpieu ou de Meyzieu en représentation des deux communes.

❖ AXES AMELIORATION/ POINTS POSITIFS

Au vu de l'ensemble des éléments rapportés et de ce premier retour d'expérience effectué, un certain nombre de critères nécessitent une attention particulière dans la pérennisation du dispositif, tels que :

- Le nombre d'effectifs identique (24 PM Meyzieu / 22 PM Décines-Charpieu) avec une organisation et un fonctionnement le plus en miroir possible entre les deux services,

- Formation et évaluation de la ressource d'encadrement et de commandement opérationnel des équipes dans chacun des services afin de garantir la conduite des opérations menées lors des opérations conjointes ou des renforts en situation dégradée (formation COP niveau 1/2/3)
- Nécessité d'une parfaite coordination de direction par des échanges interactifs permettant de mesurer réciproquement les enjeux sécuritaires attendus et portés sur chaque collectivité. Les chefs de service déclinent en étroite collaboration les stratégies d'action et les consignes opérationnelles en veillant à la bonne application des règles d'engagement selon la convention établie. En découle, lors des missions mutualisées, une dynamique d'engagement collective impulsée par les encadrants opérationnels de chaque service afin que les agents mis à disposition s'impliquent naturellement dans les directives opérationnelles données,
- Approfondir et transmettre aux effectifs la gestion des procédures selon les organisations et le fonctionnement propre à chaque service.

Exemple :

- La préparation des temps forts d'engagement de voie publique en cas de nécessité de coordination mutualisée (13 juillet),
- Mise en œuvre d'une procédure radio commune avec évolution de la gestion opérationnelle avec la régulation du nouveau trafic radio,
- Poursuite des élans de collaboration au sein des équipes de jour même si les opérations sont d'autant plus dévolues à la police de proximité dont la nécessité d'appui mutuel semble moins nécessaire. Néanmoins des opérations coordonnées programmées permettront des actions de visibilité renforcées.

❖ AXES D'EVOLUTION/PROJECTIONS

Le bilan fait émerger des préconisations pour optimiser l'organisation et performer le dispositif mutualisé déployé jusqu'à ce jour, telles que :

- Dynamique de travail commune par le biais de la formation et des débriefings opérationnels communs,
- Définir un plan de formation en vue d'une gestion opérationnelle similaire (formation COP sur les 3 niveaux),
- Développer des représentations communes sur certaines instances exclusivement Police municipale (ex : Kéolis),
- Programmation de patrouilles mixtes dédiées à un appui sur les deux territoires,
- Patrouilles nautiques mutualisées,
- Uniformisation de l'engagement opérationnel dans le respect de la volonté sécuritaire de chaque Commune,
- Suivi de la géolocalisation par CSU,
- Organigramme en effet miroir,

D'autres perspectives d'évolutions de l'ordre de la réflexion émergent également sur d'autres axes de mutualisation plus engageantes, telles que :

- Mutualisation CSU (interopérabilité des 2 CSU),

- Développement de la cellule opérationnelle de direction/commandement + spécialités/nuit par une répartition des compétences en cas de gestion commune d'équipes ou de spécialités,
- Mise en œuvre d'un centre opérationnel en complément du CSU,
- Projet de brigade équestre mutualisée.

3. CONCLUSION

Ce bilan laisse apparaître une plus-value sans conteste du déploiement mutualisé sur l'année expérimentale écoulée. Les critères d'analyse traduisent diverses orientations de développement et de pérennisation du dispositif.

Force est de constater qu'en pleine période de tension de la filière sécurité (recrutement-sollicitations voie publique et enjeux de sécurité), la mutualisation a été un « booster » favorisant l'attractivité de chaque service et démontrant une nouvelle capacité de réponse opérationnelle dans l'évolution de la police municipale.

Nous remercions les élus, les Directions Générales et l'ensemble des effectifs dans leur soutien inconditionnel pour la mise en œuvre de ce projet.

Le directeur tranquillité publique

Vincent PELLETIER